



POLE EMPLOI
Pays de la Loire

Déroulement de carrière, recours : Connais tes droits et fais les respecter !



Une nouvelle année commence avec la distribution des courriers pour les agents identifiés comme étant éligibles à une Augmentation Individuelle (AI) ou une Promotion.

Tous les agents de droit privé sont concernés par au moins un dispositif de déroulement de carrière qu'il s'agisse de l'[accord local Pays de la Loire du 27/04/18](#) ou de l'[accord national de classification du 22/11/17](#).

- ✓ Si tu n'as pas eu d'information de la part de ton N+1 (pas d'entretien ni de courrier sur ce sujet),
- ✓ Ou si tu as reçu un courrier t'informant d'un refus d'AI Promo,
- ✓ Ou si tu souhaites juste savoir si tu aurais dû être concerné par une AI ou une Promotion,
- ✓ Ou si tu veux savoir si le refus de la direction est contestable,
- ✓ Et dans tous les cas, si tu veux mieux connaître ces dispositifs :

Nous te proposons de participer à l'une des HMI* organisées, par le CGT en distanciel, sur ce sujet en te connectant sur l'un des liens Zoom à ta disposition (tu n'as pas besoin d'installer quoi que ce soit sur ton PC) :

✚ **Mercredi 25 janvier 12h30 à 13h30 :**

<https://us06web.zoom.us/j/88389927238?pwd=WDdiRlNqMlhyR2FQRzNhY3J2SEtFZz09>
ID de réunion : 881 1998 9238 Code secret : 548754

✚ **Vendredi 27 janvier 12h30 à 13h30 :**

<https://us06web.zoom.us/j/88119989238?pwd=cDhTUGUrekYvQlIWUDlpdopqbWFiQT09>
ID de réunion : 883 8992 7238 Code secret : 653220

✚ **Vendredi 3 février 12h30 à 13h30 :**

<https://us06web.zoom.us/j/81234101224?pwd=NFhHcW9nenliZ2VRdDYwd3pwcVBzd09>
ID de réunion : 812 3410 1224 Code secret : 875100

***Heure Mensuelle d'Information syndicale :** tout agent syndiqué ou non peut bénéficier d'une autorisation d'absence pour y participer. Préviens ta hiérarchie au moins 24h à l'avance. Rentre les heures de la réunion dans Horoquartz – Menu WD9 – HMI.

Si tu n'es pas disponible sur ces créneaux ou que tu préfères que l'on étudie ensemble ta situation,

☎ Prends directement contact avec la CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr

En cas de refus, des recours existent.

Tout agent doit pouvoir s'en saisir !

La CGT revendique un déroulement de carrière automatique pour tous !